



MAIRIE  
DE LA CAPELLE-LES-BOULOGNE  
(62360)  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2022-23

L'an deux mille vingt-deux,  
Le 15 septembre 2022 à 19 heures,

Département  
du Pas-de-Calais  
\*\*\*\*\*  
Arrondissement  
de Boulogne-Sur-Mer  
\*\*\*\*\*  
Canton  
de Boulogne Sud

**Date de convocation :** Le 08 septembre 2022  
**Date d'affichage :** Le 08 septembre 2022

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DÉGREMONT, Maire.

**Nombre de conseillers :** Catherine VANDEKERKHOVE, Dominique NAVET, Alain FIX, Fabienne PRIMA, Béatrice BOULY, Michel QUANDALLE, Jean-Pierre FLOUR, Bernard MOUSSAY, Emilie LISSE, Betty BONNAFOUS, Sylviane CORNET, Tatiana LECUYER, Julien DIEU, Valérie DELATTRE, Philippe LELIEVRE

Excusé(e)s avec pouvoirs :

16/19

- Michèle CAFFIER donne pouvoir à Dominique NAVET
- Patrick GOMEL donne pouvoir à Catherine VANDEKERKHOVE
- Marie-Françoise LECAILLE donne pouvoir à Alain FIX

3/19

Absent :

0/19

Formant la majorité des membres en exercice.  
Fabienne PRIMA est nommée secrétaire de séance.

**Soutien financier pour les commerçants locaux effectuant des travaux sur façade**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la municipalité pourrait octroyer une subvention aux commerçants locaux désireux d'entreprendre des travaux sur la façade de leur commerce. La subvention accordée engendrerait une aide supplémentaire du programme LEADER (Liaison Entre Actions et Développement de l'Economie Rurale).

Monsieur le Maire propose de fixer la subvention à 500,00€.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, (19 voix) accepte la mise du soutien financier de 500,00€ aux commerçants locaux pour la réalisation des travaux sur la façade des commerces.**



Le Conseil Municipal : les Membres présents,

Fait et délibéré

A La Capelle-les-Boulogne, le 15/09/2022

Le Maire,

Jean-Michel DEGREMONT.



Certifié et rendu exécutoire le : 19 SEP. 2022

REÇU EN PREFECTURE

le 19/09/2022

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-062-218209080-20220915-2022\_03-DE